

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Morin	Numéro de permis 2011947	Date d'inspection Le 20 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Adresse 52 avenue 46 lème Edmundston NB E3V 3B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers pour les enfants (5 dossiers) ainsi que les consentements signés et des dossiers pour les membres du personnel. Observation de la sieste et de la collation (yogourt et cerise)

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 novembre 2024

Date

original signé par
Tina Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 novembre 2024

Date